

CSS Butagaz

10 novembre 2019



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Actualités de l'inspection des installations classées sur le site (autres que le PPRT)



Situation administrative du site

- Passage de Seveso seuil haut à Seveso seuil bas suite à une diminution des quantités de produit stockées sur site
- Formalisation de ce déclassement via l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018
- Les arrêtés du 15 juin 2018 et du 4 décembre 2019 actent la mise en place de nouvelles mesures de sécurité (réduction débit pomperie et interdiction de déchargement simultané) permettant de réduire les zones d'effets du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)



Visite d'inspection 2020

Visite d'inspection du 8 octobre 2020 :

Principaux thèmes abordés :

- Etat des stocks
 - Contrôle des installations électriques
 - Contrôle des réserves d'eau
 - Mesures de maîtrise des risques
-
- Une non-conformité a été constatée et 12 remarques ont été formulées

Visite d'inspection 2020

Non-conformité :

Les temps de réponse de l'ensemble des mesures de maîtrise des risques (instruments garantissant la sécurité du site) devront être périodiquement vérifiés, tracés et comparés aux temps définis dans l'étude de dangers.

Observations :

Cuves d'eau

- Un sablage et une mise en peinture ont été réalisés sur la cuve d'eau de 360m³ mais l'exploitant n'a pas trouvé le justificatif lors de l'inspection. Il doit le transmettre à l'inspection.
- Un calcul détaillé de l'épaisseur minimale requise des parois de la cuve d'eau de 360m³ doit être réalisé afin d'avoir un seuil d'alerte fiable lors des prochains contrôles d'épaisseurs.
- Un contrôle de stabilité des deux cuves d'eau a été réalisé. Ce rapport très technique devra être complété pour proposer une conclusion lisible quant à la stabilité des cuves.

Visite d'inspection 2020

Observations :

Suivi du site

- Le suivi des interventions de mise en conformité des observations relevées lors des contrôles réglementaires devra être amélioré (renseignement des dates et traçage dans le logiciel de suivi).
- L'exploitant mettra en place un document traçant les arrêts d'activité pour cause d'orage afin de s'assurer que la procédure relative au niveau d'alerte est bien respectée.
- L'interdiction physique de déchargement simultané des camions se traduit par la présence d'un interlock. Celui-ci devra être vérifié périodiquement.
- L'exploitant devra mettre en place un suivi périodique des dates de validité des qualifications au poste self. Ce suivi devra être appliqué même en l'absence du chef de dépôt.

Visite d'inspection 2020

Observations :

Installations électriques

- Le contrôle des installations électriques ayant été fait durant le confinement, les coupures électriques n'ont pas été entièrement réalisées. Le prochain contrôle devra être complet.

Moyens de lutte contre l'incendie

- Les comptes-rendus des exercices devront faire apparaître précisément les moyens de lutte vérifiés.

Plan d'Opération Interne (POI)

- Un rappel des actions devant être menées dans le cadre d'un POI devra être fait à l'ensemble des personnels Butagaz.
- Le prochain exercice POI devra être réalisé en dehors des heures ouvrées.

Sûreté

- Information sensible donc observation non communicable

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Modification du PPRT approuvée le 26 octobre 2018

PPRT BUTAGAZ Multi enjeux - carte du zonage réglementaire

Bâtiments concernés par nature

- Habitat
- Industriel, agricole ou commercial
- Espace public

- Etablissement Recevant du Public
- Installation Classée
- Protection de l'Environnement

Cours d'eau

Infrastructures de transports

- Grande voie structurante
- Autre voie structurante
- Réseau de desserte locale
- Voie ferrée
- Chemin piétons / Piste cyclable
- Ligne de bus
- Arrêt de bus

Ouvrages d'Intérêt Général

- Ligne électrique
- Poste EDF
- Antenne relais réseau téléphonique

Réseau gaz

- Réseau principal
 - Réseau secondaire
- Vu pour être annexé
& arrêté en date de
de jour.

Zonage réglementaire

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation B
- Zone d'autorisation b
- Zone d'autorisation b1
- Zone grise G

Frédéric VEAU
Frédéric VEAU

0.05 0 0.05 0.1
Kilomètres



Modification du PPRT approuvée le 26 octobre 2018

- Proposition de Butagaz de réaliser des travaux de réduction du risque → Réduction des zones d'effets du PPRT
- Réalisation des travaux dans l'année 2019
- Un avenant à la convention de financement des mesures foncières a été signée par l'ensemble des financeurs. Cet avenant permet de mettre à jour la convention du 30 octobre 2014 (évolution de la réglementation) et de prendre en compte la modification du PPRT (modification du zonage → certaines entreprises sortent du périmètre du PPRT)
- Une mesure alternative est en cours de d'élaboration pour le site Prangère (délocalisation de l'activité sur le site Batco hors des zones d'effets graves)

Merci de votre attention